

L'ECSA et l'ICS

Les représentants européens et mondiaux des armateurs

L'International Chamber of Shipping : ICS

Établi en 1921, l'**ICS** s'intéresse à toutes les questions techniques, juridiques, professionnelles et politiques susceptibles d'affecter la navigation internationale. Elle est la principale association commerciale internationale pour l'industrie maritime, et réunit les armateurs et les opérateurs dans tous les secteurs et métiers du milieu maritime.

L'ICS regroupe les associations nationales d'armateurs qui représentent plus de **80% du tonnage mondial**.

[\[Voir la liste des membres\]](#)

Le travail de l'ICS est **supervisé par le Conseil d'administration**, composé des dirigeants de compagnies maritimes élus pour représenter les intérêts collectifs des associations nationales. Les membres de l'ICS désignent également des représentants qui siègent au sein de **comités spécialisés** (Comités assurances, juridique, politique et affaires sociales), chargés du développement de la politique internationale des armateurs qu'ICS représente.

L'objectif de l'ICS est de promouvoir les intérêts des armateurs et des opérateurs dans tous les domaines de la politique maritime et des opérations navales. L'ICS a pour but de :

- Etablir des normes efficaces de fonctionnement et de haute qualité ;
- Encourager une réglementation qui soutient les opérations de transport en toute sécurité, qui protège l'environnement et respecte les normes et les procédures adoptées à l'échelle internationale ;
- Promouvoir une réglementation internationale appropriée à la navigation ;
- S'opposer à une action unilatérale et régionale des gouvernements ;
- Rester engagée pour orienter l'industrie vers les meilleures pratiques d'exploitation ;
- Coopérer avec d'autres organisations, intergouvernementales et non gouvernementales ;
- Prévoir chaque fois que cela est possible, et répondre chaque fois que cela est approprié, aux politiques et actions qui sont en conflit avec ces objectifs.

L'European Community Shipowners' Associations : ECSA

L'**ECSA** a été fondée en 1965. Elle représente les armateurs des principaux Etats membres de l'espace économique européen, soit 99% de la flotte de l'espace économique européen, et près de **40% de la flotte mondiale**.

L'ECSA est constituée d'un **conseil d'administration**, de **trois comités spécialisés** (Comité politique maritime, Comité sécurité et environnement, Comité des affaires sociales), de **plusieurs groupes de travail** ciblant des problèmes spécifiques (sur les aides d'Etat, la fiscalité, la sûreté maritime, les activités portuaires, les émissions atmosphériques, les activités offshore), et d'un **secrétariat permanent** basé à Bruxelles.

[Lien vers le schéma des comités du nouveau site de l'ECSA si disponible].

Son objectif est de promouvoir les intérêts des armateurs européens pour que leur industrie puisse être compétitive sur les marchés européen et international. L'ECSA contribue ainsi à la formulation d'une politique de l'UE en matière de transport maritime.